

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A LA CARTE CLUB ESPACE 3000

Article 1- Présentation de l'organisateur du programme de fidélité

Le programme de fidélité CARTE CLUB ESPACE 3000 (ci-après « la Carte Club ») est organisé par la société ESPACE 3000, société par actions simplifiée au capital de 2.300.000 euros, immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 387739931 25 rue Joachim Bellay 25000 Besançon (Ci-après « Espace 3000 »).

Article 2– Généralités

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion définissent les conditions applicables au programme de fidélité la Carte Club et encadre les relations d'Espace 3000 et du Titulaire dans le cadre du programme de fidélité.

Elles s'appliquent de plein droit à toute adhésion.

Espace 3000 pourra à tout moment modifier les présentes conditions générales d'Adhésion. Dans ce cas, toute nouvelle adhésion est soumise aux nouvelles conditions d'adhésion.

Aucune tolérance ou inertie expresse ou tacite d'Espace 3000, du fait d'une défaillance du Titulaire dans l'exécution de ses obligations, ne pourra être interprétée ou considérée comme constituant un accord ou une acceptation de cette violation et de toute autre violation de même type ou d'un autre type de la part du Titulaire.

Article 3 – Conditions d'Adhésion à la Carte Club

Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine, Corse comprise, peuvent adhérer à la Carte Club et en faire valoir ses droits.

Le Titulaire doit être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...) ou une personne physique, qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut donc en aucun cas bénéficier ou faire bénéficier à une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Programme de Fidélité) des avantages de la carte Club.

Le personnel des Concessions du Groupe Espace 3000, ainsi que les MRA ne peuvent pas bénéficier de la Carte Club, une remise sur les pièces et la main-d'œuvre leur étant déjà appliquée.

Le Titulaire déclare avoir la capacité juridique permettant la conclusion d'un contrat conformément à la législation applicable et atteste être une personne physique majeure répondant à la définition de consommateur telle qu'elle figure ci-dessus.

Article 4- Caractère payant de la « Carte Club »

L'Adhésion à la Carte Club est payante. La Carte Club est délivrée par Espace 3000 en contrepartie du paiement par le Titulaire d'une cotisation de 90 euros TTC pour la durée de validité de la carte. Cette somme est payable lors de l'adhésion à la Carte Club.

Article 5 - Durée

L'Adhésion prend effet à la date de signature par le Titulaire, sous réserve du bon encaissement du montant de la cotisation mentionnée à l'article 4. L'adhésion et la Carte club sont valables pour une période de 36 mois à compter de l'entrée en vigueur.

Au terme de cette période, l'Adhésion sera automatiquement terminée. Il n'est pas prévu de reconduction tacite.

Le Titulaire ne bénéficiera plus des avantages de la Carte Club et les avantages cumulés non utilisés au terme du contrat seront perdus.

Si le Titulaire souhaite bénéficier de nouveau des avantages de la Carte Club, il devra effectuer les démarches pour souscrire une nouvelle adhésion, après le terme de l'Adhésion, étant ici précisé que toute nouvelle adhésion sera soumise aux nouvelles conditions notamment tarifaires.

Article 6 - Utilisation de la Carte Club

La Carte Club peut être utilisée à l'occasion de tout achat réalisé au sein d'une concession Espace 3000.

La Carte Club est nominative. Elle ne peut être utilisée que par le Titulaire et un membre de son foyer.

Article 7 – Acquisition de « points fidélité Espace 3000 »

Toute facturation par Espace 3000 au titre de prestations Après-Vente (fourniture de pièces de rechange, vente d'accessoires, prestations de

maintenance et d'entretien, prestation carrosserie) au Titulaire donne lieu à l'attribution de « points fidélité ».

Le nombre de points de fidélité est égal à **4 pour 1 euro TTC facturé. Le nombre maximum de points cumulés sur une même carte est de 30.000 points.**

Les prestations prises en charge par une assurance ne donnent pas lieu à l'attribution de points de fidélité.

Une seule Carte Club peut être présentée par passage en caisse ; le cumul des points s'effectuant sur une seule et unique Carte Club.

En cas de remboursement d'un accessoire dont l'achat a donné lieu à un cumul de points, les points qui ont été cumulés lors de l'achat dudit accessoire seront déduits de la Carte Club.

Les points sont cumulés jusqu'au dernier jour de validité de la Carte Club mais doivent également être utilisés pendant la durée de validité de la Carte Club.

Article 8 – Avantages de l'Adhésion à la Carte Club

8.1 Réductions de prix

Les points de fidélité permettent de bénéficier d'une remise lors du paiement de prestations d'Après vente.

1 euro dépensé = 4 points acquis. A titre d'exemple, chaque tranche de 2000 points donnent accès à une remise de 15 euros sur une prochaine facture.

Les euros accumulés sous forme de points ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèce. Aucune monnaie ne peut être rendue.

L'utilisation des réductions de prix est limitée à une réduction maximale de 50% du prix de vente TTC de l'opération facturée.

Le déblocage des « points de fidélité Espace 3000 » se fait sur demande du Titulaire au moment de la prise en charge du véhicule par nos services. Une fois le nombre maximum de points acquis soit 30 000 points, le Titulaire se verra dans l'obligation d'utiliser ses points dans la limite de 50 % du prix de vente TTC. Les remises octroyées via les points accumulés ne sont valables que sur les Pièces de Rechange et Accessoires Volkswagen, Audi, Seat, Skoda et Cupra, et les opérations d'Atelier (carrosserie incluse / hors assurance).

La remise Carte Club ne pourra se cumuler avec les offres promotionnelles nationales en cours sur les Pièces de Rechange et Accessoire Volkswagen, Audi, Seat et Skoda et sur les opérations d'Atelier faites par le Groupe Volkswagen France sauf mention expresse contraire par Espace 3000.

8.2 Autres avantages

Outre les réductions de prix, le Titulaire bénéficie d'autres avantages, tels que :

- Le parrainage d'un client sur l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, lui rapportera 4000 points.
- La réponse à l'enquête satisfaction après l'achat d'un véhicule neuf, lui rapportera 2000 points.
- La franchise Pare-Brise pourra lui être remboursée jusqu'à 100 euros
- En cas de remplacement de pare-brise SANS franchise, les balais d'essuie-glace lui seront offerts
- La possibilité de règlement en 4x sans frais lui est laissée
- Le lavage du véhicule après chaque intervention lui est offert
- En cas d'accident, une franchise de 500 euros maximum pourra lui être remboursée*
- Un véhicule de remplacement lui sera mis à disposition gratuitement en cas d'immobilisation dans les ateliers d'Espace 3000 au cours des 24 mois suivant l'adhésion à la Carte Club*

8.3 Modification -perte des Avantages

En cas de non-utilisation des points de fidélité cumulés ou si les points cumulés ne sont pas suffisants pour l'obtention d'une remise avant le terme de l'Adhésion, le Titulaire perdra automatiquement le bénéfice de la remise et/ou des points cumulés.

Espace 3000 peut à tout moment modifier les avantages et les conditions d'octroi des points de fidélité en cours de contrat.

*Voir Conditions Générales de l'Assurance Complémentaire Synergie-Eurodatacr TYX

Le Titulaire est alors informé des modifications et il peut dans ce cas résilier son adhésion.

En cas de modification, les points acquis au jour de la modification sont conservés.

Article 9 – Perte – Vol – défectuosité de la Carte Club

Le Titulaire est responsable de la Carte Club qui lui a été délivrée par Espace 3000, étant ici précisé qu'aucun document d'identité n'est demandé lors de la présentation de la Carte Club.

La responsabilité d'Espace 3000 ne pourra pas être engagée notamment en cas de fraude ou d'utilisation frauduleuse de la Carte Club qui ne soit pas une conséquence résultant d'un manquement de la part d'Espace 3000.

En cas de perte ou de vol, le Titulaire devra :

- Informer immédiatement et par écrit Espace 3000 de l'évènement. A défaut, Espace 3000 ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation de la Carte Club.
- se rendre dans la concession Espace 3000 de délivrance afin d'effectuer les formalités pour obtenir une nouvelle carte moyennant le paiement de frais s'élevant à 3 euros.
-

Article 10 - Résiliation

1. Le Titulaire peut résilier l'Adhésion à tout moment. Cette résiliation devra être faite de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Espace 3000, Service Carte Club, 25 rue Joachim Du Bellay, 25 000 Besançon. Aucun remboursement de l'Adhésion ne sera accordé par Espace 3000. Le Titulaire ne pourra plus utiliser la Carte Club à compter de la notification de sa décision de résiliation.

2. Espace 3000 se réserve le droit de résilier l'Adhésion sans délai en cas de manquement du Titulaire aux présentes Conditions Générales d'Adhésion, notamment en cas de fraude ou de tentative de fraude quant à l'obtention des avantages de la Carte Club. Espace 3000 se réserve le droit de poursuivre en justice le fraudeur et de solliciter la réparation intégrale du préjudice subi.

3. Espace 3000 se réserve le droit de suspendre les avantages de l'Adhésion et de désactiver la Carte Club octroyée au Titulaire en cas de non-paiement du montant de la cotisation mentionnée à l'article 2. La Carte club sera à nouveau réactivée par Espace 3000 dès que le Titulaire aura régularisé sa situation. En cas de non-paiement définitif par le Titulaire, l'Adhésion sera résiliée de plein droit et la Carte Club octroyée au Titulaire sera désactivée définitivement.

Article 11- Propriété Intellectuelle

Les visuels, photographies, dessins, logo, textes, graphismes, icônes, images, clips audio ou vidéo, marques, qui illustrent la présentation ou qui sont directement représentés sur la Carte Club ou sur l'un quelconque des documents susceptibles d'être remis au Titulaire, sans que cette liste soit limitative, sont protégés par le droit d'auteur et tous les autres de droits de propriété intellectuelle qui peuvent en découler, sont et demeurent la propriété exclusive d'Espace 3000 et/ou du tout tiers l'ayant autorisée à les exploiter.

Toute reproduction et/ou représentation de quelque nature, sans autorisation préalable d'Espace 3000, est constitutive d'une contrefaçon et pourra faire l'objet d'une action en justice.

Article 12. Données personnelles - Protection des Données

Le Titulaire garantit l'exactitude des informations fournies lors de l'adhésion et lors de leur mise à jour et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Dans le cas d'un changement d'adresse, le Titulaire s'engage à en informer Espace 3000 afin que les informations personnelles de celui-ci puissent être mises à jour.

Pour les besoins du programme de fidélité, Espace 3000 procède à la collecte des données personnelles du Titulaire aux fins d'assurer l'identification, le traitement et la gestion de l'adhésion du Titulaire à la Carte Club et aux relations commerciales avec le Titulaire.

Les données personnelles font référence aux informations concernant le Titulaire en tant que personne physique communiquées volontairement par le Titulaire dans le cadre de son Adhésion.

Les données personnelles regroupent ainsi des données nominatives (telles que nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone portable, jour et mois de naissance) afin de permettre l'exécution des prestations relatives à l'adhésion du Titulaire à la Carte Club.

Le Titulaire qui y a préalablement consenti reconnaît que ces données seront utilisées à des fins marketing dans le cadre de l'Adhésion du Titulaire à la Carte Club (abonnement à la newsletter, programme de fidélité Carte Club, opérations et offres commerciales le plus souvent réservées aux Titulaires de

l'Adhésion, journées privilèges, publicité ciblée, prospections commerciales, événements organisés par Espace 3000 et suivi de l'actualité de cette dernière).

L'adhésion à la Carte Club emporte consentement de l'utilisation des données personnelles à des fins marketing telles que définies ci-dessus. A la suite de la souscription à l'Adhésion, le Titulaire conserve la possibilité de refuser à tout moment de telles newsletters en s'opposant gratuitement à l'utilisation de ses coordonnées pour l'envoi d'offres commerciales. Le Titulaire peut formuler sa demande soit en cliquant sur le lien de désabonnement présent dans chaque message électronique soit par écrit à l'adresse postale indiquée ci-dessous ou par e-mail à : dpo@espace3000.fr.

La société Espace 3000 est responsable du traitement de ces données. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée et du règlement européen sur la protection des données, le Titulaire possède un droit d'accès et de rectification des informations le concernant ainsi qu'un droit d'opposition au traitement de ses données et de portabilité.

Pour exercer l'un de ces droits le Titulaire peut envoyer un courrier à l'adresse suivante : DPO Espace 3000, 25 rue Joachim du Bellay, 25000 Besançon ou par e-mail : dpo@espace3000.fr. Lors d'une telle demande, Espace 3000 se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identité du Titulaire. Le détail des objectifs et des droits du Titulaire sont détaillés dans notre Politique de Confidentialité, consultable sur <https://www.espace3000.com>.

Espace 3000 protège la vie privée du Titulaire en respectant la législation en vigueur. Espace 3000 conserve les données personnelles du Titulaire pendant trois ans à compter du terme de l'Adhésion.

Article 13. Nullité

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations contractuelles seraient considérées comme nulles, réputées non écrites ou écartées par l'effet de la loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, l'ensemble des autres stipulations restera pleinement applicable.

Article 14. Loi applicable – Règlement des litiges

Les présentes sont exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, les Parties s'efforcent de le régler de manière amiable avant toute saisine d'une juridiction ou d'un tiers. Les parties ont la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, Espace 3000 adhère au Service du médiateur du Conseil national des professions de l'automobile : <https://www.mediateur-cnpa.fr/>

A défaut de règlement amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou l'exécution des présentes, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence des juridictions françaises.

Le Titulaire de l'Adhésion à la Carte Club déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Adhésion, leur signature emporte leur acceptation sans réserve par le Titulaire.

Fait le

A.....

Signature du titulaire

.....